Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20261119-2026_298B-DE

DCM DU 19 NOVEMBRE 2026

**Dossier suivi par :**
*Direction générale*
*direction.generale@ville-liffre.fr*

DCM N° : *2026.298*

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **19 novembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 13 novembre 2026 - Date d'affichage : 25 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

**24 Présents :** Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Ronan SALAÜN, Sébastien SIMONOT, Patrice RUBERTI, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

**5 excusés :** Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD et Mesdames Chantal FRANCANNET, Ingrid BIRÉE, Awena KERLOC'H et Karen CHESNAIS-GIRARD.

**5 pouvoirs :** Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), et Mesdames Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFEE), Ingrid BIRÉE (qui a donné pouvoir à Anne BOUCARD), Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Maud LENGLAIS ELLOUET) et Karen CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Ronan SALAÜN).

**Secrétaire de séance :** Elsa RUCKERT

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20261119-2026_298B-DE

# ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LIFFRE-CORMIER TRIATHLON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la délibération n° 2022.274 du Conseil municipal du 29 septembre 2022 fixant les conditions d'attribution des subventions aux associations soutenues par la Ville de Liffré ;

VU la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association Liffré-Cormier Triathlon par courrier du 26 octobre 2026 ;

VU l'avis du Bureau municipal du 2 novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt local des actions menées par l'association en faveur du développement de la pratique sportive et de la formation des jeunes ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Liffré de soutenir les initiatives qui contribuent à l'attractivité et au dynamisme sportif du territoire ;

CONSIDÉRANT les justificatifs produits par l'association au titre des dépenses engagées ;

Le Liffré-Cormier Triathlon est un acteur sportif majeur du territoire. Par son rayonnement intercommunal, ses actions de formation auprès des jeunes, son école de triathlon et l'organisation de manifestations sportives, l'association concourt au développement de la pratique sportive dans l'ensemble des communes de Liffré-Cormier Communauté.

À ce titre, le club bénéficie traditionnellement du soutien de l'intercommunalité, en tant qu'association d'intérêt communautaire.

Par courrier du 26 octobre 2026, l'association a sollicité de la Ville de Liffré une subvention exceptionnelle de 1 500 € afin de soutenir plusieurs actions conduites au bénéfice de ses adhérents, et plus particulièrement de son secteur jeunes. Sa demande était accompagnée d'une présentation de l'association, de ses bilans d'activité et financiers, ainsi que des justificatifs des dépenses engagées.

L'association compte à ce jour 140 licenciés, dont 45 jeunes pour la saison 2025-2026, avec une forte progression des plus jeunes. Le club axe son activité sur la formation des jeunes : il propose depuis trois ans des présentations et des animations régulières dans les écoles primaires du territoire, ainsi qu'auprès des sections sportives scolaires du collège et du lycée.

Il apporte également une aide financière aux jeunes licenciés (37 en 2025), au travers de la prise en charge du prêt d'une tri-fonction et d'une veste, pour un montant total de 2 588 €, et participe au financement du stage à hauteur de 1 000 €.

L'examen de cette demande conduit la Ville à distinguer, d'une part, les dépenses relevant du fonctionnement courant ou de l'équipement individuel des licenciés, qui ne correspondent pas aux principes retenus pour l'attribution de ses aides exceptionnelles, et, d'autre part, les actions présentant un intérêt collectif direct pour les habitants et le territoire. La Ville privilégie ainsi le soutien aux projets éducatifs, aux stages de perfectionnement, aux actions en direction de la jeunesse et aux manifestations sportives ouvertes au public.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20261119-2026_298B-DE

Compte tenu de la qualité du partenariat entre la Ville de Liffré et le Liffré-Cormier Triathlon, de son implication dans la dynamique sportive locale et de l'intérêt de ses actions au bénéfice des jeunes sportifs du territoire, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle destinée à accompagner les actions de formation et d'animation en faveur des jeunes.

Cette participation revêt un caractère exceptionnel. Elle traduit la volonté de la Ville d'accompagner un partenaire historique dont les actions bénéficient directement aux habitants, tout en demeurant complémentaire des soutiens accordés par Liffré-Cormier Communauté.

Dans le cadre de sa politique en faveur du sport, et conformément au label Ville Active et Sportive, la Ville de Liffré réaffirme son engagement à promouvoir la pratique sportive pour tous et à soutenir les associations sportives qui portent les valeurs de la collectivité.

Il est ainsi proposé d'accorder au Liffré-Cormier Triathlon une subvention exceptionnelle de 1 500 €, afin d'accompagner le club dans son développement auprès des jeunes licenciés. Cette aide traduit la volonté de la municipalité d'encourager le sport pour tous, le dépassement de soi et l'exemplarité sportive au bénéfice de l'ensemble de la communauté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Liffré-Cormier Triathlon ;
- PRÉCISE que cette aide est destinée à soutenir les actions de formation et d'animation conduites en faveur des jeunes, à l'exclusion des dépenses de fonctionnement courant et d'équipement individuel des licenciés ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2026 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ




*Hôtel de ville*
*Rue de Fougères*
*35340 LIFFRE*

02 99 68 31 45
*contact@ville-liffre.fr*

**www.ville-liffre.fr**